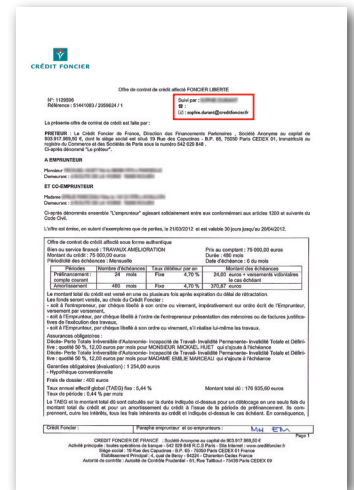


COMMENT ACCEPTER VOTRE OFFRE DE CONTRAT DE CRÉDIT ?

Consultez sans plus attendre les informations ci-dessous pour vous aider à remplir votre offre de contrat de crédit en toute sérénité.

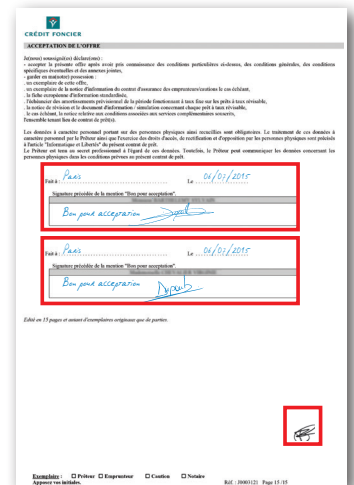
1. PRENEZ CONNAISSANCE DE VOTRE OFFRE DE CONTRAT DE CRÉDIT

- Lisez l'ensemble des documents communiqués avec attention et vérifiez l'exactitude des informations convenues préalablement avec votre Conseiller commercial.
- En cas de besoin vous pouvez contacter votre Chargé de financements dont les coordonnées figurent en haut à droite de votre offre de contrat de crédit.



2. ACCEPTEZ VOTRE OFFRE DE CONTRAT DE CRÉDIT

- Paraphez chaque page
Chaque emprunteur doit inscrire ses initiales sur toutes les pages de l'offre de contrat de crédit, recto/verso, en bas à droite, **sans rature ni surcharge ni correcteur.**



- Inscrivez la date d'acceptation
Ne tardez pas pour accepter votre offre : elle est valable 30 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat par le prêteur.
Exemple : si votre offre a été émise le 5 juillet, la date d'acceptation devra être comprise entre le 5 juillet et le 3 août.

Date d'émission de l'offre du contrat de crédit	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Mois de 31 jours Date d'acceptation maximum	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
Mois de 30 jours Date d'acceptation maximum	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
Mois de 28 jours Date d'acceptation maximum	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	1			

- Signez l'offre de contrat de crédit
Tous les emprunteurs doivent obligatoirement signer l'offre.

IMPORTANT
Pour être valable, votre offre de contrat de crédit doit être complétée sans rature ni surcharge ni correcteur.

